



Contrat en cdd de 12 mois ou cdi

Par **haltere**, le **20/12/2010 à 22:23**

Bonjour, rnJ'ai crée récemment une entreprise de sécurité et j'ai eu mon premier contrat à l'année avec un client mais que d'un an renouvelable. Le problème c'est que je ne sais pas si je dois embaucher mes gars en CDI ou en CDD de 12 mois sachant que je ne sais pas si le client reconduira le contrat au bout d'un an. Qu'est ce que va devenir les gars que j'ai embauché en CDI sachant que je ne pourrais pas les mettre sur un autre poste n'ayant pas d'autre contrat? Merci

Par **P.M.**, le **20/12/2010 à 23:12**

Bonjour, rnC'est le sort de beaucoup d'entreprises et, en principe, comme cela fait partie de l'activité normale de l'entreprise, vous ne devriez pas avoir recours au CDD...